

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°98-242 DU 07 JUIN 1998

portant abrogation des dispositions du décret n° 98-220 du 15 mai 1998 uniquement en ce qui concerne Madame Conceptia Lilianne DENIS OUINSOU, Ministre de l'Education nationale et de la recherche scientifique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-220 du 15 mai 1998 portant composition du gouvernement ;

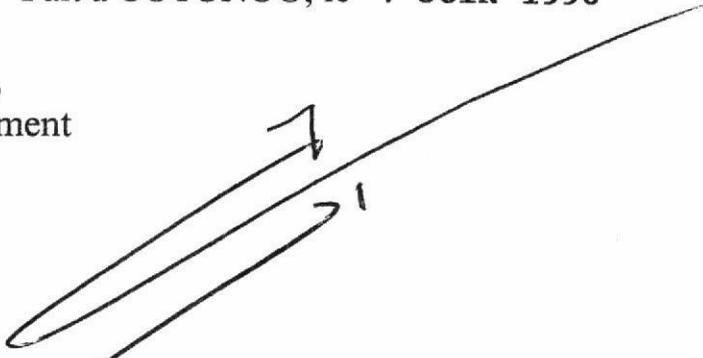
DECRETE :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n° 98-220 du 15 mai 1998, uniquement en ce qui concerne Madame Conceptia Lilianne DENIS OUINSOU, ministre de l'Education nationale et de la recherche scientifique.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à COTONOU, le 7 JUIN 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. -

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 AUTRES
MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
INTERESSEE 1 JORB 1.-